



Départ à l'étranger après un divorce

Par **gloria**, le **30/05/2007** à **16:26**

J'ai divorcé en novembre 2001.

Ma fille est née après le divorce (06.2002), et a été reconnue par son père.

Le juge a entériné un jugement par à rapport à la pension alimentaire et les visites depuis 07.2003.

Est-ce j'ai le droit de partir dans un autre pays avec mon enfant (l'autorité parentale est partagé mais c'est moi qui a la garde).

Et que faire si la pension est toujours la même depuis 2003 puisque il ne donne jamais le coût de la vie.

Merci

Par **Christelle_old**, le **31/05/2007** à **04:48**

Bonjour,

Pour le voyage à l'étranger cela dépend de votre intention. Si ce n'est que pour des vacances, il n'y a aucun problème.

Pour la pension, si vous l'estimez insuffisante, vous pouvez vous adresser au juge des affaires familiales pour en demander la majoration. Il y aura alors une audience.